



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liban

Question écrite n° 62397

Texte de la question

Mme Maryvonne Briot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation politique au Liban, à la suite de l'assassinat de l'ancien Premier ministre M. Hariri. La France qui a des liens historiques très forts avec le Liban a clairement réaffirmé sa position vis-à-vis de la situation politique au Liban. Les Libanais souhaitent qu'une commission d'enquête internationale recherche les commanditaires de cet assassinat. Ils demandent aussi le retrait de l'armée syrienne ainsi que celui des services de renseignement. Elle souhaiterait donc connaître les actions que mène le Gouvernement afin que toute la vérité soit faite sur ce meurtre et pour que le Liban devienne un pays libre et démocratique.

Texte de la réponse

Avec l'ensemble de la communauté internationale, la France oeuvre pour que le Liban retrouve sa pleine indépendance et sa souveraineté. C'est tout le sens de l'adoption à l'automne 2004 de la résolution 1559 du Conseil de sécurité qui demande le retrait de toutes les forces étrangères du territoire libanais. Le départ des troupes et des services spéciaux syriens doit permettre la tenue d'élections libres, honnêtes et démocratiques au Liban. Les prochaines élections, fin mai 2005, doivent donner la possibilité aux Libanais de décider de leur avenir en toute indépendance, hors de toute ingérence ou interférence étrangère et en présence d'observateurs internationaux indépendants. La Syrie a annoncé qu'elle avait mis fin à sa présence militaire au Liban. Ce retrait, qu'elle dit avoir achevé depuis le 26 avril 2005, doit faire l'objet d'une vérification par les Nations unies ; il constitue un pas important dans la mise en oeuvre de la résolution 1559. La France s'emploie, avec la communauté internationale, à préserver dans ce processus la stabilité interne du Liban, menacée par une crise politique depuis plusieurs mois : l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri, le 14 février dernier, en a été la manifestation la plus tragique. Il a été suivi d'une succession de manifestations pour lesquelles les principaux courants politiques libanais se sont fortement exprimés. À la demande du Conseil de sécurité, une mission dirigée par un fonctionnaire de police irlandais a mené une enquête sur les conditions de la mort de M. Hariri. Ses conclusions ont débouché sur la création d'une commission d'enquête internationale formelle, de manière à déterminer sans contestation possible les conditions et les responsabilités de l'attentat du 14 février. Cette commission est sur le point de partir au Liban. Faire la lumière sur les conditions de l'assassinat de Rafic Hariri est en effet, au même titre que la tenue d'élections libres en mai 2005, une condition essentielle au dénouement de la crise politique libanaise, et au retour au calme et à la stabilité dans ce pays. À cet égard, la constitution d'un gouvernement de coalition chargé de préparer les prochaines élections législatives a représenté une étape importante dans le processus en cours.

Données clés

Auteur : [Mme Maryvonne Briot](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62397

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3593

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5563